



RÈGLEMENT INTÉRIEUR MUSCULATION / FITNESS

La Salle de Musculation et de Fitness de Grand Stade les Capellans est gérée par l'Office de Tourisme de Saint-Cyprien, Établissement Public Industriel et Commercial.

I - Conditions d'inscription (abonnement ou ticket) ou le droit d'entrée selon les offres proposées par l'Office de Tourisme

La carte d'abonnement, badge (ou ticket) est obligatoire pour l'accès à la salle.

L'abonnement n'est ni remboursable ni transmissible.

Toute inscription nécessite une autorisation parentale pour les mineurs de plus de 15 ans.

PS : Afin de bénéficier des tarifs préférentiels, obligation de fournir les documents officiels.

Voir liste à l'accueil.

Pour la bonne entente de tous, les utilisateurs doivent avoir une attitude correcte et modérée. Toute manifestation de violence verbale ou gestuelle, toute dégradation matérielle ou acte de vandalisme entraînera l'expulsion immédiate de son auteur, sans donner lieu à aucun remboursement.

L'accès à la salle de Musculation et de Fitness implique l'acceptation du règlement intérieur. En cas de non-respect de celui-ci le contrevenant se verrait définitivement interdire cet accès.

II - Fonctionnement

La salle est ouverte de septembre à juin du lundi au vendredi de 8h à 20h45, le samedi de 8h à 19h, le dimanche et jours fériés de

9h-12h/15h-18h. Juillet/août tous les jours de 8h à 21h.

Le (ou les) enseignant(s) de la culture physique et de fitness, dont les diplômes sont réglementairement affichés, sont seuls habilités à dispenser les cours, les programmes d'entraînement et les conseils techniques en Musculation et en Fitness. Pour tous renseignements, les plannings des enseignants sont visibles à l'entrée de la salle.

Tous les usagers sont priés de respecter les règles d'hygiène et de sécurité détaillées dans la section suivante et de signer la décharge de responsabilité de l'office de tourisme (visible en partie IV du règlement).

En dehors des heures de surveillance l'accès à la salle est en libre service.

Grand Stade les Capellans n'est pas responsable des vols.

III - Conditions d'hygiène et de sécurité

a. Hygiène

Par mesure d'hygiène, il est demandé :

- De se munir d'une serviette de toilette propre (obligatoire pour utiliser les machines).
- De porter une tenue et une paire de chaussures de sport réservée à la salle.
- De désinfecter les appareils à

l'aide des lingettes et des produits mis à disposition.

- D'utiliser les corbeilles à déchets mises à disposition.
- De ne pas manger dans la salle de Musculation et de Fitness.
- De ne pas fumer dans l'enceinte du complexe sportif de Grand Stade les Capellans .
- En période de pandémie, le port du masque est obligatoire pour tous déplacements dans la salle.
- Du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition à l'entrée comme à la sortie de la salle.

b. Sécurité

- Si vous êtes seul à l'entraînement vous devez attendre une deuxième personne pour vous entraîner. Chaque pratiquant s'engage en cas d'accident dont serait victime un autre pratiquant à alerter immédiatement les secours par le biais du personnel de Grand Stade.

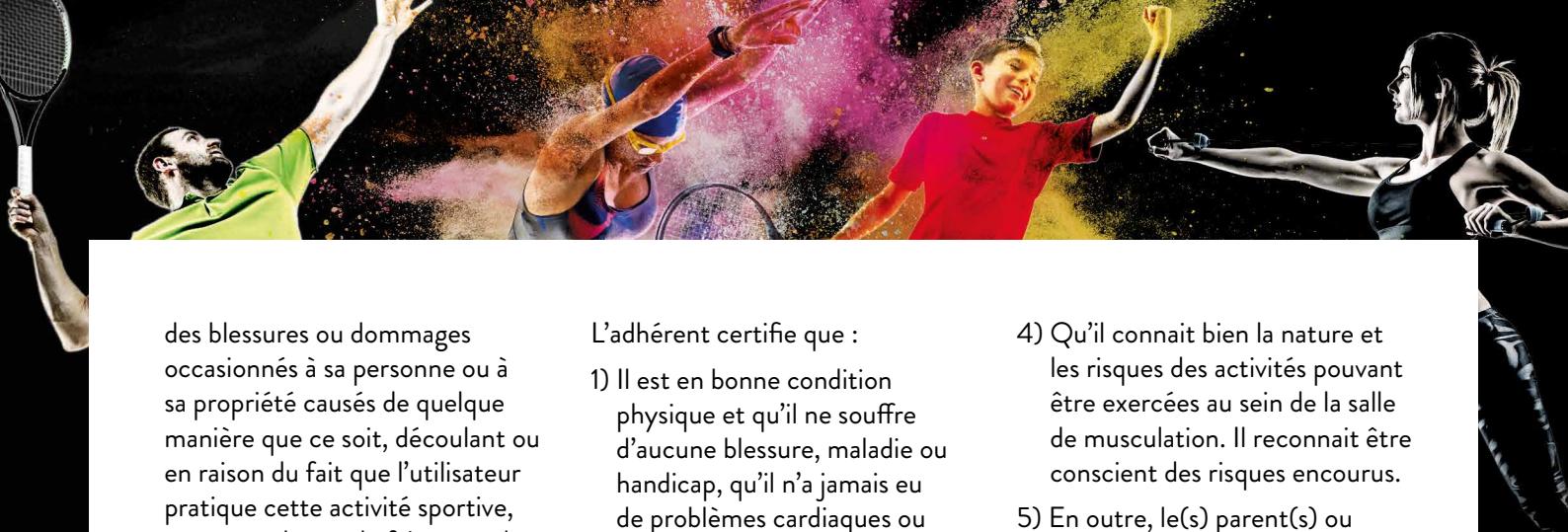
- Chaque adhérent est prié de décharger les appareils et remettre les poids, haltères et barres sur leurs supports respectifs.

- Les enfants (moins de 15 ans), même accompagnés, ne sont pas admis dans la salle de Musculation.

IV- Décharge de responsabilité

Suite à son inscription l'adhérent décharge l'Office de Tourisme de Saint Cyprien, ses responsables, le(s) professeur(s), ses membres, de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes respectivement à





des blessures ou dommages occasionnés à sa personne ou à sa propriété causés de quelque manière que ce soit, découlant ou en raison du fait que l'utilisateur pratique cette activité sportive, et ce nonobstant le fait que cela ait pu être causé, être lié à ou occasionné par négligence, un manquement à ses responsabilités à titre d'occupant des lieux, ou autrement.

L'adhérent consent à assumer tous les risques connus et inconnus, et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait qu'il pratique les activités présentes au sein de la salle de musculation. Il consent à respecter tous les règlements, toutes les règles et conditions de cette pratique sportive.

L'adhérent certifie que :

- 1) Il est en bonne condition physique et qu'il ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, qu'il n'a jamais eu de problèmes cardiaques ou respiratoires décelés à ce jour.
- 2) Aucun médecin, infirmier, entraîneur, ne lui a déconseillé la pratique des activités présentes au sein de la salle de musculation.
- 3) Qu'il a consulté un médecin il y a moins d'un mois (à compter de la date d'inscription), et celui-ci lui a délivré un certificat médical avec la mention « pas de contre indication à la pratique du fitness et de la musculation ».
- 4) Qu'il connaît bien la nature et les risques des activités pouvant être exercées au sein de la salle de musculation. Il reconnaît être conscient des risques encourus.
- 5) En outre, le(s) parent(s) ou le(s) tuteur(s) légal(aux) des adhérents mineurs s'engage(nt) à leur communiquer les avertissements et les conditions mentionnés ci-dessus, ainsi que leurs conséquences, et consent(ent) à la participation des dits mineur(s).
- 6) Il s'engage à prendre une assurance responsabilité civile.

Adhérent :

Nom :

Prénom :

Date et signature :





RÈGLEMENT INTÉRIEUR TENNIS / PADEL

Les courts de tennis sont gérés par l'Office de Tourisme de Saint- Cyprien établissement public industriel et commercial.

Pour la bonne entente de tous, les utilisateurs doivent avoir une tenue vestimentaire ainsi qu'une attitude correcte et modérée. Toute manifestation de violence verbale ou gestuelle, toute dégradation matérielle ou acte de vandalisme entraînera l'expulsion immédiate de son auteur, sans donner lieu à aucun remboursement. Il est interdit de fumer dans le complexe.

- En période de pandémie, le port du masque est obligatoire pour tous déplacements dans la salle.
- Du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition à l'entrée comme.

Réservation des courts :

Les réservations propres à Grand Stade (enseignants de tennis) sont prioritaires.

• En cas de pluie, l'occupation des courts couverts se déroulera :

1h de réservation maximum, 1 court couvert pour 2 personnes.

2h d'affilées maximum, 1 court couvert pour 4 personnes.

1 seule réservation est autorisée par jour.

• Dans les autres cas :

L'abonné doit réserver 1 fois dans la journée.

Il est nécessaire d'être à jour de sa cotisation.

Les locations ne peuvent pas s'effectuer plus de 48h à l'avance.

Elles s'effectuent soit par téléphone soit par l'application. Grand Stade « Les Capellans » se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de force majeure (enseignement - compétitions équipe - animation OT...) Cette procédure reste exceptionnelle.

Dans le cas où le personnel joue avec un abonné il n'est pas prioritaire par rapport à un abonné. Dans le cas où le personnel joue avec un invité, le tarif invité est facturé.

Si 10 minutes après le début de la réservation le terrain reste inoccupé, la réservation est annulée. Sauf si l'abonné a prévenu Grand Stade, toutefois le temps perdu ne peut être rattrapé.

Même procédure sur les courts extérieurs.

La priorité de réservation dans les courts couverts pour les heures du soir est accordée aux adultes en priorité par rapport aux enfants de l'école de tennis, idem si 1 adulte réserve avec 1 enfant.

Remarques importantes :

Il est formellement interdit de réserver sous le nom d'un abonné qui ne joue pas.

Il faut utiliser la procédure « invité », au risque de se voir appliquer une sanction. Seul les enseignants de Grand Stade, UCPA sont habilités à prodiguer des cours individuels ou collectifs.

Pour toutes locations de matériels, signer la feuille « location de raquettes ». Si les raquettes reviennent abîmées, le remplacement sera facturé.

Note : tous les abonnés de Grand Stade sont habilités à faire respecter ces consignes pour que tous les abonnés profitent pleinement des installations

Paiement des cotisations :

Sont considérées comme abonnés, toutes les personnes à jour de leur cotisation annuelle auprès de Grand Stade. Si vous n'êtes pas à jour de votre abonnement, vous avez 15 jours pour régulariser la situation. La date d'abonnement sera rétroactive.

Le règlement intérieur s'applique en complément des conditions générales de vente.

Invitation : Le montant de l'invitation est de 7 €. Il doit être obligatoirement réglé avant d'accéder au terrain.

Ecole de tennis :

• Encadrement des mineurs :

Lors des enseignements ou des entraînements dirigés, il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective de l'entraîneur en début de séance. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer sur les courts.

La prise en charge commence après que l'enfant a été confié à l'entraîneur par ses parents, et elle se termine à l'heure fixée de fin d'enseignement (Un appel sera effectué en début de séance et notifié).





En dehors des heures d'enseignements ou d'entraînements encadrés, les membres mineurs du club restent sous la responsabilité de leurs parents.

• **Décharge parentale :**

Lors de l'inscription à l'école de tennis, les parents signeront une décharge de responsabilité pour tout incident ou accident survenant en dehors des enseignements et entraînements dirigés par l'entraîneur.

Responsabilité du club et de Grand Stade :

Grand Stade et le club n'engagent pas leurs responsabilités en cas d'incidents en dehors des séances dirigées.

Grand Stade et le club se réservent le droit d'exclure sans indemnisation tout adhérent ne respectant pas le règlement intérieur.

Grand Stade décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'établissement. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

2. CONDITION D'ACCES AUX ACHATS

2a- Pour bénéficier des services du Club, l'Utilisateur doit procéder à son inscription sur le site internet ou sur l'application ou à l'accueil du club.

2b- Tout Utilisateur déclare avoir la capacité d'accepter les CGV, c'est-à-dire avoir la majorité numérique légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

3b- Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait une personne physique ne jouissant pas de la majorité numérique légale, il déclare et reconnaît avoir recueilli l'autorisation auprès de ses parents ou du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant pour s'inscrire sur la Plateforme. Ainsi, les parents (ou titulaires de l'autorité parentale) sont invités à surveiller l'utilisation faite par leurs enfants de la Plateforme et à garder présent à l'esprit qu'en leur qualité de tuteur légal il est de leur responsabilité de surveiller l'utilisation qui en est faite. Toute demande d'inscription générée automatiquement par un robot ou par toute autre méthode sera refusée..

4b- L'Utilisateur doit créer un compte sur l'application du club ou sur le lien personnalisé communiqué par le club. À cette fin, il doit renseigner les différents champs du formulaire d'inscription et notamment une adresse e-mail valide et, le cas échéant, un numéro de téléphone. Une fois son inscription validée, la plateforme de réservation adresse à l'Utilisateur un courrier électronique de confirmation en utilisant l'adresse email du Club.

5b- Lorsqu'il renseigne le formulaire d'inscription, l'Utilisateur s'engage à remplir correctement ledit formulaire, et notamment à ne communiquer que des informations exactes, à jour et complètes. Il devra fournir selon le type d'abonnements les justificatifs correspondants auprès de l'accueil de la structure.

6b- L'Utilisateur est entièrement et exclusivement responsable de l'usage de la Plateforme par lui-même et par tout tiers quel qu'il soit. Toute connexion ou transmission de données effectuée en utilisant la Plateforme sera réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur et sous sa responsabilité exclusive.

7b- La société Gestion Sports ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un Utilisateur ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison qui ne lui serait pas imputable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'Utilisateur, une défaillance momentanée de ses serveurs, etc) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter, (par exemple si l'Utilisateur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription).

8b- La souscription d'un Abonnement, l'achat de crédits, l'inscription à un événement payant ou bien la location de terrains s'effectuent soit physiquement à l'accueil du club soit en ligne sur le Site ou l'application du Club par saisie des données personnelles et informations de paiement demandées et après validation par l'Utilisateur de ses données. Ceci constitue le Bon de commande.

9b- L'Utilisateur doit consulter et adhérer sans réserve aux présentes CGV en cochant la case située à côté de la mention « J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions générales de vente».

10b- L'Utilisateur doit consulter et adhérer sans réserve aux règlement intérieur du club en cochant la case située à côté de la mention « J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions du règlement intérieur».

3. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

3a- Prise d'effet du contrat

L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement intégral des droits d'entrée sauf cas de prélèvement mensuel (confère article 4).

3b- Abonnement mensuel

L'abonnement est conclu pour une durée de l'abonnement souscrit.

3c- Support matériel du contrat d'abonnement

L'abonnement est matérialisé par une carte et un badge. Qui sont inaccessibles, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte, le renouvellement se fera contre paiement d'un montant de 5 €.

3d- Rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du présent contrat. Le client devra signifier sa décision de résiliation par courrier avec accusé de réception à l'adresse de L'établissement.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT ET PRELEVEMENT

4a- Les tarifs sont consultables en ligne.

4b- Le client a la faculté de souscrire un abonnement de 12 mois avec prélèvement mensuel s'il ne souhaite pas s'acquitter au comptant de l'abonnement souscrit.

4c- La mensualisation permet de bénéficier du paiement par prélèvements automatiques étaisés sur la durée de l'abonnement souscrit.

4d- Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance chaque mois de date à date à partir de la date de souscription. (cf contrat d'abonnement).

La première mensualité, est payée lors de la souscription en ligne par carte bancaire ou à l'accueil par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces.

4e- Le paiement s'effectue par CB ou VISA, en saisissant les coordonnées, le cryptogramme visuel et la date d'expiration de sa carte bancaire.

4f- L'Utilisateur autorise le Club et la plateforme à conserver ses informations bancaires uniquement pour effectuer automatiquement les paiements par carte bancaire suivants lorsque la reconduction tacite de l'abonnement est prévue.

4g- Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un IBAN ainsi que le mandat de prélèvement SEPA dument complété et signé. Celui-ci sera conservé par l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant et la carte d'accès sera bloquée jusqu'à la régularisation des sommes dues.

Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l'établissement à entamer toute procédure de recouvrement.

5. RESILIATION

5a- Résiliation - sanction par l'établissement:

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'établissement, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;
- Au cas où un abonné : Préterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ; aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ; se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnelles ; aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ; en cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.
- En cas de tentative d'intrusion, d'atteinte à l'intégrité logicielle ou de contrefaçon des sites internet et Services de Gestion Sports par l'utilisateur.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de l'établissement, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées ; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts de l'établissement, sera en droit de demander.

5b- Résiliation pour motif médical ou professionnel :

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction de l'Office de Tourisme de Saint Cyprien, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre, à défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes : Maladie, accident, état de grossesse...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois ; Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au moins 50 km.

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de chaque mois.

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

5c- Exclusion de résiliation :

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylique ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure.

6. ARRET TECHNIQUE ET FERMETURE

Chaque contrat tient compte des périodes d'arrêt technique, et des journées de fermeture.

En aucun cas, le contrat ne pourra être prorogé à hauteur de ces périodes

7. SECURITE ET APTITUDE PHYSIQUE

L'abonné déclare en tout état de cause lors de la conclusion du contrat avoir fait préalablement contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Un certificat médical peut être remis dans le mois suivant l'adhésion. L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions

nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement. Il certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur. L'abonné déclare accepter les conditions décrites dans le présent document. L'abonné s'engage à se conformer au règlement intérieur affiché dans les locaux de l'établissement.

8. ASSURANCES

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

9 INCESSIBILITE

L'Utilisateur ne peut céder tout ou partie des droits et obligations résultant des présentes à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable du Club.

10 ACCÈS AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

Les Informations Personnelles sont accessibles à tout moment dans la rubrique « Mon Compte » grâce à l'adresse e-mail et au mot de passe de l'Utilisateur.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 (la « loi Informatique et Libertés »), l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux Informations Personnelles le concernant. Pour l'exercer, celui-ci peut se connecter à son compte ou contacter directement son club.

Toutes les Informations Personnelles sont envoyées et stockées chez l'hébergeur du site gestion-sports.fr situé en France, dont les coordonnées figurent sur la page d'accueil à la rubrique « Mentions Légales ».

Les Informations Personnelles ne seront conservées que pour la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation client et prospect et ne dépassant pas la durée durant laquelle le Compte Gestion Sports de l'Utilisateur sera actif.

11 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels constituant les contrats de vente sont par ordre de priorité :

- le Bon de Commande
- les présentes Conditions Générales

de vente

En cas de contradiction entre les différents documents, le document de rang supérieur prévaudra.

Le Club se réserve le droit de modifier, à tout moment, le contenu des Conditions Générales. De telles modifications donnent lieu à l'édition d'une nouvelle version qui s'appliquera automatiquement aux achats effectués ultérieurement.

12 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents. Les Parties s'engagent cependant à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire

Annexe – Formulaire de rétractation (Vente à distance)

Le consommateur dispose de 14 jours pour renoncer à son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à partir de la conclusion du contrat. Si le jour d'expiration du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au lundi ou le lendemain du jour férié.

À l'attention de (Nom du Club) , Je notifie par la présente ma rétractation du contrat d'abonnement ci-dessous :

Numéro du contrat ou de la commande:

Nom et prénom de l'abonné:

Signature de l'abonné

A imprimer et à adresser par lettre recommandé avec AR dans le délai légal de 14 jours.